

Snetap-FSU Nouvelle Aquitaine
Vendredi 24 avril 2020

Un CTREA et des questions qui restent sans réponses

1 : Déclaration préalable du SNETAP-FSU

Compte tenu de **l'attitude méprisante du DRAAF** à l'égard du Snetap-FSU lors de plusieurs instances et tout dernièrement à l'occasion du CHSCTREA du 10 avril, le Snetap-FSU lit une déclaration et alerte le DRAAF.

Un CTREA contraint par l'horaire 10h30-13h

2 : Point examen

L'administration est incapable de fournir des consignes précises renvoyant essentiellement à la publication de la prochaine version de la FAQ au plus tard lundi 27/04.

Concernant le BEPA, la prise en compte du contrôle continu est à l'instar des autres diplômes, la publication du tableau des correspondances capacités-modules est en attente des recommandations de l'inspection et du bureau POFE (DGER). Il est "espéré" pour la fin de la période de confinement.

Concernant les classes de première BAC PRO et de première année de BTSA, les recommandations sur le départ imminent en stages sont "espérées" pour la fin de la période de confinement, celles sur le report des CCF sont "à l'étude". Pour le BTSA DATR, il faudra attendre encore 2 à 3 semaines.

Des informations ont toutefois été données ou rappelées :

- Pas d'évaluation certificative pendant et après le confinement
- La date du 15 mai pour la remise des dossiers technologiques. Pour les fiches et SPV, c'est à l'appréciation du directeur d'EPL
- Les modalités quant à la notion d'assiduité seront dans la FAQ susnommée
- Pour les diplômes en UC et leurs jurys de validation, une note nationale d'information va être publiée rapidement. Pendant la période de confinement, les directeurs d'EPL ont reçu des consignes pour organiser les entretiens par visio et reporter les épreuves
- Pour les classes concernées, la dématérialisation des rapports de stage supports d'examens est à l'étude et une grille d'évaluation sera transmise

Le Snetap-FSU émet des réserves quant à l'évaluation de l'assiduité et quant à l'usage de la visioconférence pour les examens délivrés en UC.

3 : Confinement et déconfinement

Le Draaf n'a pas reçu de consignes définitives du ministère. Une harmonisation est en cours avec celui de l'EN. La référence reste la prise de position de Jean-Michel Blanquer devant l'Assemblée Nationale. Le Draaf est en relation avec le Conseil Régional et la Dirm (lycées maritimes).

3.1 : Conséquences sur l'emploi

A la question du Snetap-FSU portant sur les conséquences de la crise pour les personnels sous contrat, le DRAAF précise qu'à ce jour, **aucun licenciement n'est envisagé, les renouvellements ayant majoritairement lieu fin août. Le Snetap-FSU y sera très attentif.**

Comme FO, le **Snetap-FSU dénonce l'application de l'ordonnance 2020-430 qui oblige les agents bénéficiant de RTT ou ASA de prendre 5 à 10 jours de congés sur la période de confinement. Comme si les agents étaient en vacances.**

Pour les collègues en arrêt maladie, le jour de carence ne sera pas retenu MAIS la date retenue est celle du 24 mars (alors que le confinement a débuté le 17 mars 2020)

3.2 : Protocole sanitaire et réouverture des établissements

Le DRAAF précise que pour toutes les branches professionnelles, y compris l'agriculture, des fiches de bonnes pratiques sanitaires sont disponibles sur le site du ministère du travail.

Il souligne par ailleurs la volonté du Conseil Régional d'être prêt et d'ouvrir les internats.

Le Draaf préconise d'avoir une large marge d'adaptation régionale, voire locale notamment concernant :

- Les groupes classe, le seuil de 15 est selon lui trop contraignant. 42% des classes de l'EAP ayant un effectif compris entre 15 et 20 élèves, il souhaite un seuil de 20.
- Le calendrier de reprise des classes serait laissé à la discrétion des directeur.trices d'EPL.

Pour le Snetap-FSU, il est primordial d'avoir un cadrage national qui repose sur un protocole sanitaire non adaptable, les adaptations locales doivent être marginales et le calendrier de reprises doit-être national a fortiori pour les classes présentant un examen. De plus, la CoHS de chaque EPL devra être réunie préalablement à la réouverture pour analyser les conditions de la reprise.

Sur la question des tests, le Draaf ne voit pas la nécessité de tester les agents et apprenants lors de la reprise. Pour le Snetap-FSU, c'est pourtant essentiel en vue d'une éventuelle reconnaissance du Covid19 comme maladie professionnelle.

- Selon le Draaf, seul 10% des parents seraient empêchés de travailler pour cause de garde d'enfants et il est d'une importance cruciale de donner une "bonne image de l'EAP" en permettant l'ouverture des centres.
- Les personnels "à risque" sont tenus de rester chez eux et seront maintenus en télétravail et si ce n'est pas possible, ils seront mis en ASA. Les directeur-trices d'EPL ont reçu des consignes en ce sens.

3.3 : Autres conséquences liées au COVID 19

L'Administration n'a pas à ce jour de visibilité précise sur les conséquences financières notamment pour les exploitations agricoles, ateliers technologiques et CFA-CFPPA. Il y a eu une enquête DGER début avril mais les EPL avaient 24h pour répondre...

Les artistes engagés pour intervenir auprès des élèves ne seront rémunérés qu'à la condition que la prestation soit réalisée. Il faut donc les inciter à proposer des interventions virtuelles si elles ne peuvent l'être en présentiel afin d'apporter la preuve du "service fait".

La Draaf étudie une possibilité de dédommagements des frais engagés par les familles pour les stages à l'étranger qui auraient été annulés.

Les JPO virtuelles sont encouragées. Les 3 rectrices de Nouvelle-Aquitaine ayant observé l'opération avec intérêt. La rectrice de Poitiers note une augmentation de l'orientation vers la voie professionnelle selon les intentions déclarées des familles.

Par ailleurs, le Snetap-FSU a dénoncé une nouvelle fois le non respect des règles de publicité à l'occasion des publications pour les JPO et les salons par les MFR et le privé temps plein, notamment quant à l'utilisation des sceaux de la République (la Marianne).

Une lettre adressée au DRAAF pour préciser le nom des établissements repérés a été envoyée au DRAAF.

Les stagiaires ont continué à bénéficier de leur rémunération. Le Conseil Régional a maintenu ses marchés et reporté les dates de mise en œuvre des formations.

Le financement sera en fonction de la réalité de l'assiduité à partir de justificatifs fournis par les centres. D'après la DRAAF, peu de stagiaires ont décroché.

Pour les contrats de professionnalisation : les centres sont payés au prorata des heures réalisées en présentiel ou distanciel sur justificatif.

Les formations "type certiphyto" sont reportées après le confinement.

Pour plus d'informations sur la formation continue: se référer à la FAQ du Conseil Régional du 17/04

4 : Point rentrée 2020 "on ne fait que de l'arithmétique": une perte d'environ 10 équivalent temps plein + 20 postes de titulaires transformés en contractuel !

A cette date, les DGH indiquées aux établissements ne sont que des ébauches. La méthode de calcul est identique aux années précédentes, tenant compte des cohortes existantes et des prévisions d'entrées en en seconde. En privilégiant les élèves entrants : les capacités d'accueil en seconde et première année de BTSA ne sont pas limitantes.

Une préoccupation importante reste la bonne gestion des moyens publics qui se traduit par la chasse aux sous-services et l'adaptation des moyens aux besoins.

Ainsi :

- Une dizaine de postes d'ajustement (= poste de contractuel) ont été transformés en poste de titulaire.
- Une vingtaine de postes de titulaire ont été transformés en postes d'ajustement (proposés aux contractuels). L'Administration arguant de ne faire "que de l'arithmétique".

le Snetap-FSU a dénoncé ces pratiques et les contradictions entre ces paroles et les faits. Ainsi pour "les petits établissements ou si le besoin est permanent, on ne supprime pas" or malgré le respect de ces 2 critères un poste de PLPA Lettres-Histoire est supprimé au LPA de La Tour Blanche.

Le Snetap-FSU dénonce la suppression des emplois de titulaires dans cette période de crise qui montre combien les services publics sont importants et nécessaires.

- Crise du Covid 19 : pas de moyens supplémentaires prévus pour 2020-2021.
- Un travail de "remise à plat" de la DGH optionnelle est en cours avec un fléchage en fonction des besoins. Sont privilégiées, les activités sportives, les pratiques linguistiques.
- Concernant les enseignements optionnels et spécifiques en filière générale, les choix des établissements ont été respectés.
- Un demi-poste d'ajustement régional est maintenu à Surgères pour le développement des filières agro-alimentaires en Nouvelle-Aquitaine.

Conclusion :

Ce CTREA en visio, d'une durée de 2h 30 contraintes, en pleine crise sanitaire laisse un goût amer tant dans les réponses par rapport à la gestion de la crise, à l'évaluation de ses conséquences et quant au maintien de la rigueur budgétaire pour la rentrée à venir.

Comme le dit la DRAAF "c'est la raison budgétaire, oui, on ne fait que de l'arithmétique".